



**DÉCLARATION LIMINAIRE
DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE
DU CSA DE LA CA DE DOUAI**

Mardi 2 juin 2026

Sur site du TJ de Béthune

Madame la Première Présidente,

Monsieur le Procureur Général,

Mesdames, Messieurs,

Nous tenons à souhaiter la bienvenue à Madame la présidente au sein des instances de dialogue social du ressort de la CA de Douai.

Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont nombreux et témoignent de l'ampleur des difficultés que nous traversons.

La préoccupation première de l'UNSa SJ/USM est de vous alerter sur les risques psychosociaux constatés au sein de nos services, et de contribuer à l'amélioration des conditions de travail.

Nous constatons, que le sous-effectif permanent des personnels de greffe, malgré les annonces de renforts, épuise chaque jour davantage les personnels. Les arrêts maladies sont nombreux et le taux d'absentéisme est toujours plus élevé sur notre ressort qu'au niveau national. Le découragement et la démotivation se sont durablement installés, et certains, envisagent désormais le détachement comme unique perspective de sortie.

Ce début d'année a été marqué sur notre ressort par l'annonce de nouvelles modalités de remboursement des frais de déplacement.

Elles concernent les agents de la Cellule Informatique de Proximité (CIP) de la côte d'Opale, les agents du CRGPAC et du centre de préarchivage d'Hazebrouck ainsi que les techniciens informatiques de proximité (TIP) déployés sur l'ensemble du ressort.

La nouvelle a été rude, la part des remboursements des frais, qui représente une somme conséquente, et qui avec le temps, a été intégrée au budget des agents, a suscité incompréhension, sentiment d'injustice et désarroi.

Nous vous avons alertés sur les incidences immédiates de l'arrêt de ces remboursements ainsi que sur les risques psycho-sociaux encourus. Votre intervention a permis, après un moratoire, de repousser au mois de septembre la mise en œuvre de ces nouvelles mesures.

Certaines personnes bénéficiaient de la pratique antérieure depuis de très nombreuses années, notamment les agents de la CIP depuis sa mise en place en 2019. Il est donc légitime qu'elles se soient interrogées sur leur avenir.

L'UNSa SJ est intervenu pour faire remonter collectivement leurs inquiétudes et s'est montrée particulièrement attentive à certaines situations particulières.

Par la suite, l'augmentation soudaine des prix des carburants, a encore accru leur détresse.

Cette situation a été particulièrement ressenti par de nombreux stagiaires qui ont alertés l'UNSa SJ de leurs difficultés financières, en raison de remboursements intervenant trop tardivement en fin de stage. Le suivi de leur formation dans des conditions sereines s'en est trouvé fragilisé.

Au cours de cette réunion, nous reviendrons sur la visite de la délégation de la FS au TJ d'Avesnes-sur-Helpe au service du JAF.

Depuis cette visite, nous vous avons alertée afin que des mesures de préventions soient prises sans délai par les chefs de juridiction face à l'aggravation de la situation du service et des conditions de travail.

Alors que les personnels du service étaient soudés, des mésententes, de la détresse et des arrêts maladies se sont succédés. Les propositions du greffe visant à améliorer l'organisation du service, notamment par la création d'un véritable cabinet, se sont heurtées à un refus de la Première Présidente. Pourtant, la délégation avait constaté qu'un troisième cabinet s'imposait. Sa suppression était survenue en raison d'un manque d'effectif et non d'une baisse d'activité.

En 2024-2025, la formations spécialisée a suivi la mise en œuvre des recommandations de la délégation d'enquête concernant le tribunal judiciaire de Valenciennes. Une

interrogation demeure quant à l'implication de l'ensemble des personnels, fonctionnaires, contractuels et magistrats dans des espaces de discussion inter-sites. L'UNSa SJ avait déjà soulevé l'importance de l'implication de tous, lors d'une précédente réunion de la formation spécialisée, au regard des difficultés de la juridiction et afin de prévenir des situations de harcèlement et de dégradation des conditions de travail.

L'UNSa SJ souhaite, sur ce point précis, connaître l'état de la mise en œuvre de cette préconisation au sein de la juridiction de Valenciennes.

Nous évoquerons enfin, le site d'Hazebrouck qui se vide de ses forces vives. Après une condamnation très lourde de l'un de ses agents, un autre est aujourd'hui injustement mis en cause dans l'exercice de ses fonctions.

La perte des avantages financiers dont bénéficiaient les agents du site d'Hazebrouck contribuera à rendre ces postes encore moins attractifs.

Lors de la visite à Hazebrouck, la délégation de la formation spécialisée avait relevé que ces avantages étaient perçus comme une compensation aux contraintes et aux risques encourus par les personnels amenés à manipuler et à transporter des armes, parfois sous escorte.

L'UNSa SJ soutient qu'une indemnité temporaire de mobilité (ITM), devrait être accordée aux personnels d'Hazebrouck. Cette mesure paraît indispensable au regard des spécificités et des contraintes de leurs missions.

Béthune, le mardi 2 juin 2026

Les représentants UNSa SJ de la Cour d'appel de DOUAI